

NF 444

BIOCOMBUSTIBLES SOLIDES



BIOCOMBUSTIBLES SOLIDES

www.fcba.fr

- Règles Générales de la Marque NF : [site internet](http://www.fcba.fr)
- Règles Générales de fonctionnement des certifications de FCBA sous Marques NF www.fcba.fr
- Modalités de Gestion [site internet](http://www.fcba.fr)
- **Prescriptions Techniques**
 - **Bois de chauffage** [site internet](http://www.fcba.fr)
 - Granulés
 - Briquettes
 - Charbon de bois



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Siège Social
10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél. +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

N° d'application : NF 444

DQ CERT 18-352

Révision N° 5

Annule et remplace le MQ CERT 15-361 du 05/01/2016

Approuvé par le représentant légal d'AFNOR Certification le 04/02/2019

Date de mise en application le 04/02/2019

PARTIE 5- MODALITES DE MARQUAGE

Conformément au chapitre 5.1, de ce référentiel, les étiquettes suivantes doivent être jointes aux produits certifiés.

Pour les distributeurs sans contrats d'extension, l'étiquette doit faire apparaître la mention « conditionné par : Nom, adresse et identifiant NF du fabricant titulaire ».

5.1 MARQUAGE SUR PRODUIT

Les titulaires ont jusqu'au **31/12/2019** pour se mettre en conformité avec le nouveau marquage sur les étiquettes produit. Le fichier étiquette est disponible à FCBA sur simple demande auprès du Responsable de marque.

Modèle 1 : petits conditionnements sac, filets, carton, cagette



Numéro d'identification du titulaire :

Essences : G1 (bois durs)

Longueur :

Humidité (sur masse humide) : H1 (Bois sec prêt à l'emploi)

Volume apparent en dm³ :

Conseils d'utilisation : Pour améliorer les performances et la durée de vie de vos appareils de chauffage, utilisez de préférence du bois H1.

www.fcba.fr

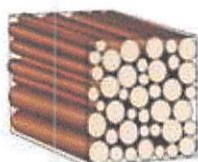
Modèle 2 : grands conditionnements palettes, ballots, vrac (en accompagnement du bon de livraison ou de la facture)

Modèle 2 : recto de l'étiquette

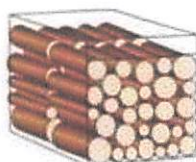
Caractéristiques certifiées		
ESSENCES	G1	Chêne Charme Hêtre Frêne Erable
HUMIDITE	H1	≤ 20% sur masse humide
LONGUEUR	≤ 0.40 m ± 2cm	> 0.40 m ± 4 cm

Equivalence en m3 apparent

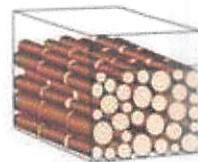
Longueur des bûches en mètre	1	0.50	0.45	0.40	0.33	0.30	0.25	0.20
Volume apparent en m3 après recoupe et empilage	1	0.80	0.77	0.74	0.70	0.66	0.60	0.57



Le stère initial en bûches de 1m de longueur occupe par définition un volume de 1m3



Il n'occupe plus que 0.80 m3 si les bûches sont coupées en 0.50m



... et plus que 0.70m3 si les bûches sont coupées en 0.33m